

# Championnat départemental jeune

Règlement  
2023

Le championnat départemental jeune (CDJ) a pour objectif de regrouper les meilleurs jeunes Isérois, pour décerner les titres de champion d'Isère pour les catégories minibad-poussin, benjamin, minime, cadet et junior.

La compétition se déroulera les 14 et 15 janvier 2023 à la salle Everest à VOIRON.

Dans la suite de ce document, l'organisateur désignera le « Comité de L'Isère de badminton ».

## Art 1- Organisation Générale

Art 1-1 : Le tournoi se déroule selon les règles du jeu et d'organisation préconisées par le RGC et la FFbAD sous la responsabilité des Juges Arbitres Romain VALLETTE (principal) et Vincent ARRIGONI (adjoint). Il veille au bon déroulement de la compétition et fait respecter les règles du jeu applicables à toutes compétitions de Badminton. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club. Le GEO de la compétition sera Olivier BRUNO.

Art 1-2 : Les matchs sont joués en auto-arbitrage et pourront être scorés à la demande de l'organisateur et du Juge-arbitre.

Art 1-3 ; L'organisateur et le Juge-Arbitre se réservent le droit de modifier les dimensions de la compétition (nombre de joueurs par série et par catégorie, forme des tableaux... etc) pour toute raison qu'ils jugeront nécessaire.

Art 1-4 : Les joueurs pourront s'inscrire sur les 3 tableaux (sauf les poussins, uniquement en simple).

Art 1-5 : Seuls les joueurs licenciés dans les clubs isérois pourront participer à cette compétition.

Art 1-6 : l'organisateur ouvrira la compétition aux catégories de minibad-poussin benjamin, minime, cadet et juniors.

Art 1-7 : La compétition sera gérée par le logiciel Badnet.

Art 1-8 : Les volants sont à la charge des joueurs. Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs de classement inférieur au niveau Départemental, le choix est laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique; en cas de désaccord, le volant en plastique est prioritaire. En cas de litige sur un terrain avec au moins un des joueurs de classement supérieur ou égal au niveau Départemental, les volants officiels choisis seront les volants plumes Forza VIP en vente dans le gymnase. L'organisation fournira les volants pour les finales.

Art 1-9 : Chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant toute la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. En cas d'absence de responsable, ledit mineur ne sera pas autorisé à prendre part à la compétition. Tout joueur mineur s'absentant pendant le tournoi devra en informer son « responsable adulte » qui le signalera à la table de marque et au Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son match.

## Art 2 – Inscription et sélection des joueurs

Art 2-1 : L'organisateur lancera les inscriptions en prenant les  $x$  meilleurs au CPPH (ou classement départemental pour les poussins) que ce soit pour le tableau de simples mais également pour les tableaux de doubles et mixtes (voir tableau ci-dessous). L'organisateur proposera en plus un tableau B ouvert à tous (si la demande le permet) dans les différentes catégories.

TABLEAUX A	Filles		Garçons		Mixte
	S	D	S	D	
Nb joueur(se)/paire	S	D	S	D	X
Poussins	8	-	8	-	-
Benjamins	8	4	12	6	6
Minimes	8	4	12	6	6
Cadets	8	4	8	6	6
Juniors	8	4	8	6	6

Art 2-2 : Les joueurs devront jouer dans leurs catégories d'âges, les minibads pourront s'inscrire en poussin. Des surclassements exceptionnels seront autorisés avec l'accord de l'organisateur (commission jeune).

Art 2-3 : Les inscriptions se feront par badnet, de préférence par les clubs.

Art 2-4 : L'organisateur mettra en place un système de liste d'attente pour les joueurs non pris en tableau A. En cas de forfaits, les joueurs seront repêchés dans l'ordre des CPPH. Les joueurs forfaits devront transmettre leur justificatif à la ligue afin de ne pas être suspendu.

Art 2-5 : La date limite d'inscription est fixée au 5 janvier 2023 à minuit. Les joueurs inscrits après cette date seront refusés.

Art 2-6 : La constitution des tableaux sera réalisée le 7 janvier 2023.  
Les têtes de séries sont déterminées à partir du CPPH à la date du tirage au sort.

Art 2-7 : Le tarif de la compétition sera de 10 euros quel que soit le nombre de tableaux, 5 euros pour les poussins.

### **Art 3 – Déroulement d'une compétition**

Art 3-1 : Sur les différents tableaux, l'organisateur privilégiera des phases de poules qualificatives avec 2 sortants par poule. Il y aura une finale et une petite finale pour déterminer un podium avec 3 joueurs.

Art 3-2 : Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge-Arbitre, de modifier les poules et/ou les tableaux et de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement du championnat.

Art 3-3 : Le tableau de simple se jouera uniquement sur la journée du samedi, finales comprises.

Art 3-4 : Les tableaux de doubles et mixte se joueront uniquement sur la journée du dimanche, finales comprises.

Art 3-5 : L'organisateur effectuera une remise des récompenses immédiatement après les finales : le samedi pour les simples et le dimanche pour les doubles et les mixtes.

Art 3-6 : Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes, il peut être réduit avec l'accord des intéressés.

Art 3-7 : Les joueurs prêts à jouer seront appelés à la table de marque, en banc d'appel pour démarrer leur match 3 minutes après l'appel de leur nom. Le temps d'échauffement est limité à 3 minutes à l'appel des joueurs pour débiter le match.

Art 3-8 : Le volant touchant la structure sera faute.

Art 3-9 : Le plateau de jeu est uniquement réservé aux organisateurs et aux joueurs appelés pour leur match. L'accès au terrain est autorisé aux conseillers des joueurs dans la limite autorisée par le protocole sanitaire et le RGC. Il n'est pas autorisé de coacher entre les points (Conformément au Règlement Régional le coaching n'est autorisé que durant les pauses à 11 points sur une durée inchangée de 1 minute et 2 minutes entre les sets).

Art 3-10 : Pour les joueurs : Une tenue sportive réglementaire (short, chaussures de badminton, ...) obligatoire pour tous.  
Pour les Conseillers : Pantalon de survêtement, chaussures de sport fermées et lacées

Art 3-11 : Les heures prévisionnelles des matchs seront affichées à titre indicatif dans la salle. L'ordre des matchs pourra être modifié pour garantir la qualité de l'organisation

### **Art 4 - Sanctions - Réclamations**

Art 4-1 : Les joueurs devront bien se comporter durant la compétition, sous peine d'être sanctionné par le Juge arbitre.

Art 4-2 : Les réclamations éventuelles doivent être envoyées par mail à l'organisateur.

Art 4-3 : Tout joueur forfait après le tirage au sort devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la CLOT (Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton - 37, route du Vercors, 38500 SAINT CASSIEN ou mieux encore à Sophie BLUY (sophie.bluy@badminton-aura.org) sous peine de sanction fédérale.

Art 4-4 : La compétition se déroulera dans le respect des règles sanitaires mises en place par la FFBA, en vigueur le jour de la compétition et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le préfet de l'Isère. Les joueurs devront s'y conformer. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un point du présent règlement.

**Le présent règlement est valable pour la saison 2022-2023 correspondant à la date de validité de ce document. L'organisateur statuera sur les cas qui lui seront soumis par les clubs et qui ne sont pas prévus dans le règlement.**

Validé le : 23 novembre 2022

Contacts :

- [nelly@badisere.net](mailto:nelly@badisere.net)
- [jeunes@badisere.net](mailto:jeunes@badisere.net)

